

**Clamart Citoyenne****Groupe d'opposition**

35, rue Victor Hugo 92140 CLAMART

Courrier : [elus@clamart-citoyenne.fr](mailto:elus@clamart-citoyenne.fr)

**M. le Préfet des Hauts-de-Seine**

Copies :

Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart, Président de  
Vallée Sud Grand Paris

Madame Nelly PINAUD, SPL Vallée Sud Aménagement

Clamart, le 23 décembre 2022

Objet :

Déclaration d'Utilité Publique {DUP} et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire, Clamart

Références :

Arrêté d'ouverture d'enquête n°2022-57 du 01/06/2022

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur du 03/08/2022

[Archive vidéo du conseil municipal du 14 décembre 2022](#) (> 11 :25)

Conseil de Territoire Vallée Sud Grand Paris du 08/11/22 (Point n°7)

Monsieur le préfet,

Lors du dernier conseil municipal de la ville de Clamart (14 déc. 2022), le rapport du commissaire enquêteur cité en référence, notamment les analyses et motivations portées en partie B, et surtout l'avis défavorable porté en conclusion, ont été l'objet d'une présentation détaillée et donné lieu à débat au sein du conseil.

A l'issue de ce débat le maire de Clamart a conclu en annonçant qu'il avait été extrêmement surpris par cet avis défavorable, que les habitants avaient été largement consultés et que « l'immense majorité des avis avaient été des avis favorables » (57 avis ont été recueillis dans le registre d'observations). Il a ensuite déclaré que nous, et « nos amis, à travers une association bien connue » avons « fait en sorte que cet avis soit un avis négatif » et qu'il avait découvert que le commissaire enquêteur « avait par le passé été une élue socialiste dans le département ». Il a ajouté : « Je ne vais pas m'arrêter à l'avis d'une personne, commissaire enquêtrice ou pas ».

A aucun moment le maire, président du Territoire, n'a répondu devant le conseil municipal sur le fond du dossier et sur les importants problèmes soulevés dans le rapport d'enquête.

A l'issue des débats le vœu du groupe (opposition) « Démocrates clamartois », appelant à reconsidérer et redéfinir le projet, vœu qui aurait pu être, moyennant des modifications mineures, soutenu par le groupe « Clamart Citoyenne », a été rejeté par la majorité municipale, à l'appel du maire de Clamart.

Préalablement, le 8 novembre 2022, le point n°7 de l'ordre du jour du conseil territorial de Vallée Sud Grand Paris portait également sur le projet d'aménagement de la place Aimé Césaire à Clamart et sur les suites à donner au rapport du commissaire enquêteur et à l'avis défavorable émis en conclusion. Ce point n°7 énumérait, sur quatre pages, diverses justifications, réponses et quelques possibles actions en réaction à ce rapport, et proposait au conseil territorial de solliciter auprès de vous-même la poursuite de la procédure et la prise d'un arrêté de Déclaration d'utilité publique.

Cette démarche du maire de Clamart, président du Territoire, visant à poursuivre son projet sans prendre réellement en compte les différents considérants du rapport d'enquête publique, et en passant outre ses conclusions, nous parait de nature à remettre en cause le fondement même des enquêtes d'utilité publique, que ce soit en termes d'amélioration des projets ou de fonctionnement démocratique au plus près des populations concernées.

Nous exprimons ici notre souhait que ce projet soit revu, que des réponses claires soient apportées aux problèmes soulevés dans le rapport d'enquête, que les éléments de réponse présentés au conseil territorial soient intégrés dans un dossier d'enquête publique refondu, mis au niveau de ce qui est attendu pour un projet d'une telle ampleur, et rendu compréhensible par les habitants dans sa version amendée.

Une nouvelle enquête publique nous semble s'imposer qui permettra à un commissaire enquêteur d'apprécier la pertinence des évolutions du projet tel qu'il semble redéfini, ainsi que la prise en compte effective de l'intérêt général et le bienfondé de ses modalités de réalisation. Elle pourrait également donner à la collectivité l'opportunité de réaliser une étude d'impact du projet (sur l'activité commerciale environnante, les circulations, etc.), étude qui semble indispensable ici.

Une déclaration d'utilité publique du projet actuel nous paraîtrait contre-productive. La fragilité du dossier laisse d'ores et déjà augurer des recours sur le fond et la forme qui ralentiront encore ce projet, pourtant nécessaire, et pèseront sur les finances de la commune de Clamart.

En ce qui concerne les déclarations publiques du maire de Clamart, relatives à notre supposée influence sur la commissaire enquêtrice, à ses insinuations quant à sa probité et ses affinités politiques passées, et à l'absence d'intérêt qu'il semble apporter à ses avis, nous vous demandons de le rappeler à ses obligations de respect des personnes et des fonctions, à plus forte raison lorsqu'il s'exprime ès qualités devant nos assemblées.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le préfet, à l'assurance de notre considération distinguée,

Les élus du groupe Clamart Citoyenne au conseil municipal :

**Didier DINCHER, Agnès HARTEMANN, Pierre CARRIVE, Nathalie MANGEARD-BLOCH, Philippe SAUNIER, David HUYNH et Roland RABEAU.**